

CHARTRE DE PARTENARIAT



Table des matières

Introduction	1
1) Les principes de base du partenariat et les engagements liés	2
1.1 L'économie sociale et solidaire	2
1.2 La vocation du Petit Magasin	2
1.3 Les engagements	2
2) Le projet Petit Magasin, ce qu'il recouvre et ses objectifs	3
3) Comment le Groupe KIABI s'inscrit dans cette démarche ?	4
4) Les parties prenantes	4

Introduction

La Fondation d'entreprise KIABI (ci-après la « Fondation KIABI ») agit auprès des familles par des actions devant répondre au moins à un de ces 4 axes : l'emploi – l'éducation – la santé et le bien-être. Dans ce cadre elle permet aux collaborateurs du Groupe KIABI de s'engager bénévolement dans des projets, préalablement validés et cooptés en interne, en co-construction avec des partenaires/ parties prenantes.

Dans l'axe emploi, elle souhaite expérimenter une démarche inclusive pérenne en initiant de nouveaux modèles économiques et modes de collaboration avec des acteurs de l'ESS et différentes parties prenantes.

La présente Charte est le document de référence accepté collectivement par l'ensemble des parties prenantes du projet le « Petit Magasin », il définit le cadre, impératif, de la collaboration.

1) Les principes de base du partenariat et les engagements liés

1.1 L'économie sociale et solidaire

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique durable et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale, sur son rayonnement territorial. Elle prend également en compte de la dimension environnementale de son activité.

Entreprendre dans le champ de l'économie sociale et solidaire, c'est s'engager dans une démarche caractérisée par des valeurs et une éthique fortes, dans un souci de répondre à un enjeu d'utilité sociale. Son mode de gestion interne est démocratique et participatif, la participation de tous et la considération des individus sont les règles d'or. L'absence d'enrichissement financier personnel, l'accessibilité du service au plus grand nombre et la création d'emploi pérennes sont les leitmotivs qui composent la symphonie de ce type de projet.

Le projet du Petit Magasin, porté par la Fondation Kiabi s'inscrit pleinement dans le champ de l'ESS.

1.2 La vocation du Petit Magasin

Le Petit Magasin a plusieurs vocations :

- L'utilité sociale (services à la personne)
- L'insertion sociale et professionnelle
- L'aide au développement de son territoire, l'ancrage territorial

Les principes qui l'animent :

- La considération des personnes et du collectif
- Une gestion éthique du projet
- Le volontariat
- Conjonction de l'intérêt général et des membres
- Fonctionnement et contrôle démocratiques
- Solidarité et responsabilité
- Autonomie de gestion et indépendance
- Bénéfices réinvestis dans le projet
- Non lucrative ou lucrative limitée

1.3 Les engagements

Les valeurs et principes susvisés doivent néanmoins s'inscrire dans un cadre, les parties prenantes du projet Petit Magasin s'engagent en conséquence, à :

- Développer une économie respectueuse de l'être humain et de la planète,
- Animer une démarche de solidarité et de réciprocité entre les parties prenantes et les bénéficiaires, en agissant pour eux mais également avec eux. Des bénéficiaires aujourd'hui pourront devenir des ambassadeurs, parties prenantes demain.

- Produire et suivre un cahier des charges, validé entre les parties qui définira notamment les résultats attendus, les critères de réussite du projet

- Mettre en œuvre des modes démocratiques de décision et de gestion participative notamment par :

- La mutualisation des compétences et le regroupement des moyens pour renforcer l'efficacité du projet,
- L'évaluation de l'impact des actions et la formalisation de la réflexion dans le but d'une diffusion large de l'information et de susciter un débat citoyen,
- La collaboration avec les différentes parties prenantes locales (élus, collectivités, associations) afin d'apporter des réponses innovantes aux enjeux de l'inclusion de personnes éloignées de l'emploi

- Conduire le projet dans le respect de principes éthiques incontournables.

Le Groupe KIABI et ses partenaires sont tenus de respecter notamment les principes suivants :

- L'interdiction de la discrimination : Les parties reconnaissent et admettent toutes les différences qu'elles soient notamment culturelles, d'origine, de sexe, d'âge, de handicap. Aucune forme de discrimination ne sera admise.
- Le respect des réglementations et législations applicables pour l'exercice de leur activité, notamment en matière de droit du travail, de sécurité des collaborateurs
- Agir de manière responsable en matière de protection de l'environnement et respecter les lois et réglementations applicables en la matière
- Interdiction de pratiques contraires à l'éthique comme les versements de pots de vin ou l'influence de résultats par des moyens contraires à l'éthique. La corruption, l'extorsion ou le détournement de fonds, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdit.
- Le respect des droits des tiers et ce y compris notamment leurs droits de propriété intellectuelle et industrielle, leurs droits à l'image, leurs droits d'auteur et équivalents.

2) Le projet Petit Magasin, ce qu'il recouvre et ses objectifs

Le « Petit Magasin » apporte une aide à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Ces Petits Magasins sont accessibles aux personnes en situation de précarité, orientées par les services CCAS des villes et/ou les associations (ci-après les « Bénéficiaires »)

Les Petits Magasins sont aussi proches que possible d'un commerce classique, afin de contribuer à la dignité des personnes bénéficiaires.

En plus d'être un lieu où l'on peut trouver des produits alimentaires, d'équipement de la maison et de la personne, voire de services, l'épicerie sociale et solidaire permet également de développer des actions socio-éducatives en s'appuyant et en coopérant avec le tissu associatif local afin que chaque personne prenne à la fois conscience de sa valeur et de ses compétences, le tout dans une dynamique de réinsertion par le retour à l'emploi et/ou du moins la sortie de la précarité.

Dans un espace aménagé en libre-service, le Petit Magasin met à disposition des Bénéficiaires des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière entre 10 et 30% du prix usuel, ayant vocation à responsabiliser les Bénéficiaires et participer à l'estime de soi.

Le Petit Magasin se positionne, comme un tiers lieu qui favorise le lien social et est vecteur d'espoir et d'autonomie pour les familles. En plus d'être un lieu où l'on peut trouver des produits, les bénéficiaires pourront participer à des ateliers autour de diverses thématiques proposées en fonction de leurs besoins, (par exemple « comment gérer un budget familial, réparer ou confectionner des habits, etc...)

Le Petit Magasin répond également à un objectif de réinsertion professionnelle, par l'emploi de salariés auparavant éloignés de l'emploi. Il permet donc d'apprendre un métier et de développer la confiance pour générer une sortie positive et retrouver de la dignité. Le Petit Magasin cherche à accompagner ses collaborateurs tout au long de leur parcours, notamment en développant des passerelles avec des entreprises partenaires du maillage local. Ainsi pour assurer cette transition et faciliter cette intégration, les salariés pourront bénéficier également de formations permettant de consolider leurs acquis et de valoriser leur expérience.

3) Comment le Groupe KIABI s'inscrit dans cette démarche ?

- Il mobilise une équipe de collaborateurs pour apporter différentes expertises et accompagner le projet via des mécénats de compétence
- Il souhaite développer l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du monde du travail (publics précaires ou en situation de handicap...) au sein même de son Groupe, notamment de ses magasins
- Il souhaite développer l'ancrage des magasins KIABI dans leur écosystème local
- Il souhaite revaloriser ses produits invendus et/ou matériel de magasin en leur donnant une seconde vie dans les Petits Magasins, à proximité d'un ou plusieurs magasins KIABI, au profit de personnes démunies

4) Les parties prenantes

- La Fondation KIABI
- Le Groupe KIABI, représenté par son chef de projet Pierre Alcalá, interlocuteur privilégié de la démarche, en ce compris les sociétés propriétaires des produits et/ou matériels ainsi que les sociétés et le personnel lié participant à la démarche par du mécénat de compétence par exemple
- Les partenaires (associations, institutions, entreprises privés...)
- Les élus locaux